

Président : M Jérôme BERNARD

Présents : Jean Paul CHABAL, Jean Paul BEAUTHEAC, Céline BACCONNIER, Catherine BOIS, adjoints,
Jean LEYNAUD, Yves CARLE, Liliane JULIEN, Norbert CLIGNAC, Christiane COSTE, Bruno
HILAIRE, Cynthia MICHEL, Denise CHOCHILLON

Absent : Ghislaine AUTRICQUE a donné procuration à Jérôme BERNARD

Secrétaire de séance : Catherine BOIS

Ordre du jour :

GESTION COMMUNALE

- Réseau électrique – demande au SDE07 pour remplacement de l'éclairage existant au lotissement Haute Vaneille

PERSONNEL

- Régime indemnitaire 2018
- Création d'un emploi permanent et Recrutement d'un emploi contractuel
- Création de :
 - o 2 postes d'Agent spécialisé principal des écoles maternelles 1ere classe
 - o 1 poste d'Adjoint technique principal 2ème classe
 - o 1 poste Adjoint du patrimoine principal 1ere classe
 - o 1 poste Rédacteur principal 2ème classe

FINANCE

- Demande de subvention au titre de la DETR 2018
- Salles des Coirons – Tarif Caution
- Salle Gournier – Tarif location
- Abri bus – demande de subvention auprès de la CAPCA

FONCIER

- Acquisition du terrain des consorts AMBLARD
- Acquisition du terrain des consorts DUCULTIT – Aménagement de l'accès à la voie verte

TRAVAUX

- Compte rendu des travaux en cours

QUESTIONS DIVERSES

- Manifestations
- Divers

Le Maire remercie les élus de leur présence et après s'être assuré que le quorum est atteint, il ouvre la séance à 18H30.

Il demande à ajouter à l'ordre du jour :

GESTION INTERCOMMUNALE

Approbation des statuts de la communauté d'agglomération en vue d'intégrer la nouvelle compétence obligatoire GEMAPI (Gestion des SDE – Convention renforcement du Poste Ranc Pestel, Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) au 01/01/2018

CONSEIL DEPARTEMENTAL/SDEA– Contrat d'assistance et de maîtrise d'œuvre avec le SDEA pour la création d'un arrêt de car sur la RD2

FONCIER

Acquisition du terrain des consorts MASNEUF – Aménagement de l'accès à la voie verte

GESTION INTERCOMMUNALE

- Approbation des statuts de la communauté d'agglomération en vue d'intégrer la nouvelle compétence obligatoire GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) au 01/01/2018
Lors du Conseil Communautaire du 06/12/2017 la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA) a approuvé ses statuts afin d'intégrer la nouvelle compétence obligatoire GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) au 01/01/2018. Il convient également que le conseil municipal de chaque commune délibère pour approuver des statuts de la communauté d'agglomération en vue d'intégrer la nouvelle compétence obligatoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve les statuts de la CAPCA.

- SDE 07– Convention renforcement du poste Ranc Pestel (MDG)
Afin d'augmenter la puissance de distribution électrique qui est devenue insuffisante suite aux récentes installations notamment l'aménagement du bâtiment « MDG » par plusieurs acquéreurs, un renforcement électrique est nécessaire. Une convention doit être passée avec le SDE 07.
Le maire donne lecture de la convention entre la commune et le SDE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE, d'autoriser le Maire à signer la convention.

- SDE 07 - demande au SDE07 pour remplacement de l'éclairage existant au lotissement Haute Vaneille
L'éclairage du lotissement Haute-Vaneille a besoin d'être amélioré car les candélabres sont vieillissants et l'éclairage n'est pas satisfaisant. Une demande d'étude est faite auprès du SDE pour lancer le projet. Les travaux seront financés à hauteur de 60 % par le SDE. Reste à notre charge 40% sur le HT.
- **CONSEIL DEPARTEMENTAL/SDEA**– Contrat d'assistance et de maîtrise d'œuvre avec le SDEA pour la création d'un arrêt de car sur la RD2
La CAPCA met en place un service de transport urbain. Des rotations de bus supplémentaires seront mises en place à compter du 01/09/2018.
Pour ne pas surcharger la circulation dans le village, le déplacement des bus se fera donc par le village dans le sens Chomérac – Privas et par la déviation dans le sens Privas – Chomérac.
Un arrêt va être créé en amont du giratoire Arbonne pour desservir les quartiers Est de la commune ainsi qu'un parking d'une dizaine de place.
Le conseil départemental (SDEA) a été mandaté pour nous proposer un aménagement pour cet arrêt et suivre les travaux. Cette mission n'entre pas dans le cadre de l'ATC, il faut donc souscrire Contrat d'assistance et de maîtrise d'œuvre avec le SDEA pour la création d'un arrêt de car pour un montant forfaitaire de 3 629.84 € TTC.

Le maire donne lecture de la convention entre la commune et le SDEA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE, d'autoriser le Maire à signer la convention.

PERSONNEL

- **Régime indemnitaire 2018**

Le nouveau régime indemnitaire s'appelle le RIFSEEP. Il est mis en place pour le personnel à compter du 01/01/2018.
Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'attribution des primes comme suit.

REDACTEURS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	<i>Responsable des services</i>	2000	4500	17 480 €
TECHNICIENS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 2	<i>Responsable services technique</i>	750	2500	11 090 €
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	<i>Secrétariat de mairie</i>	750	2500	11 340 €
AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	<i>ATSEM ayant des responsabilités particulières</i>	750	2500	11 340 €
ADJOINTS TECHNIQUES		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	<i>Responsable périscolaire</i>	750	2500	11 340 €
Groupe 2	<i>Agent d'exécution, Techniques, bâtiments</i>	500	1500	10 800 €
ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	<i>Responsable bibliothèque</i>	750	2500	11 340 €
AGENT CONTRACTUEL		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 2	<i>Agent d'exécution</i>	0	600	11 340 €

Les primes seront fixées selon la manière de servir de l'agent, apprécié notamment à travers l'entretien professionnel de celui-ci et selon les critères suivants : la motivation, la conscience professionnelle, l'efficacité, la capacité d'initiative, la disponibilité, la maîtrise technique de l'emploi, l'encadrement et les responsabilités exercées.

- **Création d'un emploi permanent et Recrutement d'un emploi contractuel**

A compter du 01/02/2018 la commune recrute un agent contractuel pour faire l'entretien de la salle polyvalente des Coirons à la place des services techniques qui subissent un surcroît de travail.
Il convient de créer un poste d'emploi permanent de 4H/semaine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE de créer le poste d'emploi permanent de 4H/semaine.

- **Création de :**

- 2 postes d'Agent spécialisé principal des écoles maternelles 1ere classe
- 1 poste d'Adjoint technique principal 2ème classe
- 1 poste Adjoint du patrimoine principal 1ere classe
- 1 poste Rédacteur principal 2ème classe

Pour prendre en compte au 01/02/2018 les avancements de grade 2017, il faut créer les postes concernés

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de créer les postes précédemment cités.

FINANCE

Demande de subvention au titre de la DETR 2018 –

La réunion initialement prévu en préfecture le 23/01/2018 est reportée au 02/03/2018.

Dans le sens de l'aménagement de la voie verte, la commune a pour projet 2018 de créer les interconnexions depuis la mairie centre du village et les arrêts de bus vers la voie verte en circulation partagée

Ce projet pourrait aussi être proposé pour une subvention DETR. Il peut aussi prétendre à une subvention du Conseil Départemental à hauteur de 30 %.

Salles des Coirons – Tarif Caution

Lors des locations de la salle des Coirons les consignes de nettoyage, de rangement... ne sont pas respectées. La salle a été récemment rénovée et équipée, nous souhaitons la conserver dans le meilleur état possible, aussi, après discussion le conseil décide de modifier le système de caution de la salle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de fixer les cautions suivantes :

- un chèque de 100 € pour le balayage, nettoyage et gestion des poubelles
- un chèque de 100 € pour le nettoyage et le rangement des tables et des chaises
- un chèque de 1000 € pour les locaux et le matériel
- un chèque de 300 € pour le matériel sono et vidéo
- un chèque de 2000 € pour le vidéo projecteur

Salle Gournier – Tarif location

A compter du 01/01/2018, la salle pourra être louée par des personnes extérieures à la commune, 3 mois avant la date effective de la réservation pour laisser la priorité aux Alissains.

Les tarifs de location doivent être complétés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de modifier les tarifs comme suit :

	ALISSAS	EXTERIEUR
½ journée	80 €	100 €
1 jour (du lundi au vendredi)	100 €	120 €
2 jours (obligatoire pour le WE)	160 €	200 €
3 jours (mariage)	200 €	250 €

Abri bus – demande de subvention auprès de la CAPCA

Un arrêt va être créé en amont du giratoire Arbonne pour desservir les quartiers Est de la commune. Une demande de subvention va être déposée auprès de la CAPCA pour aménager un abri bus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré autorise le maire à déposer un dossier de demande de subvention

FONCIER

Acquisition du terrain des consorts AMBLARD

Les consorts Amblard Gilbert souhaite vendre une partie de leur terrain, grande rue, à côté de l'école à des particuliers pour faire une maison d'habitation.

La commune a fait une offre d'achat qui a été acceptée par la famille de Gilbert AMBLARD. Ce terrain permettra d'améliorer l'aménagement autour de l'école.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle de 1000 m² environ au prix de 50 000€, de prendre en charge les frais de géomètre et de notaire et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision

Acquisition du terrain des consorts DUCULTIT – Aménagement de l'accès à la voie verte

Suite à l'aménagement de la voie verte par la CAPCA, la commune réfléchit aux accès possibles à cette voie depuis les voies communales. Afin de desservir la Route de Rochessauve (les quartiers Vaneille, Haute Vaneille, les Chênes...) nous avons demandé à la famille Ducultit la possibilité d'acquérir un morceau de terrain pour accéder à la voie verte depuis le chemin de la tour. Le chemin est déjà emprunté par beaucoup de promeneurs.

Ils ont accepté l'offre à 1€/m²

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle de 350 m² environ au prix de 1€/m² de prendre en charge les frais de géomètre et de notaire et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Acquisition du terrain des consorts MASNEUF – Aménagement de l'accès à la voie verte

Pour les mêmes motifs que l'achat de terrain de la famille DUCULTIT, le maire demande aux consorts MASNEUF la possibilité d'acquérir d'une parcelle et d'un morceau de terrain pour accéder à la voie verte depuis le sentier des écoliers qui rejoint le sentier de Lauzas. Le chemin est lui aussi déjà emprunté par beaucoup de promeneurs.

Ils ont accepté l'offre à 1€/m²

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'acquérir une partie de la parcelle E 306 et la parcelle E 307 d'une surface de 6240 m² au prix de 1€/m², de prendre en charge les frais de géomètre et de notaire et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

TRAVAUX

Compte rendu des travaux en cours

MDG – Travaux presque terminés. Il faut mettre le portail. L'alarme et les caméras fonctionnent.

DEPOT PONTILLARD – La société Ambiance Jardin n'utilise pas le dépôt de la commune au Pontillard.

Les employés ont nettoyé la plateforme.

QUESTIONS DIVERSES

Manifestations

26/01/2018 – Belote sou des écoles

28/01/2018 – Loto du sou des écoles

03/02/2018 – Loto de la paroisse

10/02/2018 – Soirée année 80 – Comité des fêtes

03/03/2018 - Rallye des Châtaignes

23/03/2018 – Diffusion d'un film sur un périple au Tadjikistan et en Norvège

La séance est levée à 20h00